

Remplacement des 6 Recommandations CACES® existantes

R.372m ► R.482 Engins de chantier

R.386 ► R.486 Plates-formes élévatrices mobiles de personnes

R.377m ► R.487 Grues à tour

R.389 ► R.489 Chariots de manutention à conducteur porté

R.383m ► R.483 Grues mobiles

R.390 ► R.490 Grues de chargement de véhicules

Création de 2 nouvelles Recommandations CACES®

R.484 ► Ponts roulants et portiques

R.485 ► Chariots gerbeurs à conducteur accompagnant

Les CACES® R.4XX seront délivrés à partir du : 1^{er} janvier 2020.

Engins de chantier

Catégorie A : Engins compacts, limités à la liste exhaustive suivante :



Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes, chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes, chargeuses-pelleteuses de masse ≤ 6 tonnes, motobasculeurs de masse ≤ 6 tonnes, compacteurs de masse ≤ 6 tonnes, tracteurs agricoles de puissance ≤ 100 cv (73,6 kW).

Catégorie B : Engins à déplacement séquentiel

Catégorie B1 : Engins d'extraction



Pelles hydrauliques à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6 tonnes, pelles multifonctions.

Catégorie B2 : Engins de sondage ou de forage



Machines automotrices de sondage ou de forage.

Catégorie B3 : Engins rail-route :



Pelles hydrauliques rail-route.

C : Engins à déplacement alternatif

C : Engins à déplacement alternatif



Chargeuses sur pneumatiques de masse > 6 tonnes, chargeuses-pelleteuses de masse > 6 tonnes.

Catégorie C2 : Engins de réglage



Boueurs, chargeuses à chenilles de masse > 6 tonnes.

Catégorie C3 : Engins de nivellement



Niveleuses automotrices.

Catégorie D : Engins de compactage



Compacteurs, à cylindres, à pneumatiques ou mixtes, de masse > 6 tonnes, compacteurs à pieds dameurs de masse > 6 tonnes.

Catégorie E : Engins de transport



Tombereaux, rigides ou articulés, motobasculeurs de masse > 6 tonnes, tracteurs agricoles de puissance > 100 cv (73,6 kW).

Catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain



Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât, chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique.

Catégorie G : Conduite des engins hors production



Déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais.

Grues mobiles

Catégorie A : Grues mobiles à flèche treillis

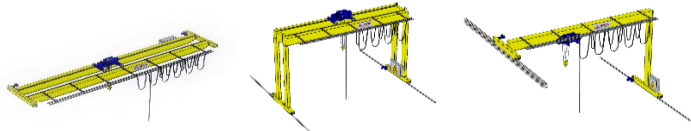


Catégorie B : Grues mobiles à flèche télescopique



Ponts roulants et portiques

Catégorie 1 : Commande au sol



Catégorie 2 : Commande en cabine



Grues de chargement

*Option télécommande



Grue de chargement montée derrière la cabine



Grue de chargement montée en porte à faux arrière.



Grue de chargement montée en position centrale.